

## Les montants des aides

- Le montant de l'aide varie en fonction des charges de logement du foyer et des éventuelles aides au logement dont il bénéficie déjà.
- Le montant de l'aide ne peut être supérieur à la charge mensuelle nette de logement, réellement supportée par le foyer
- En cas de garde alternée de(s) enfant(s), l'octroi d'une aide à mi-taux à chacun des deux parents, peut sous certaines conditions être envisagé.

### ➤ PARIS LOGEMENT FAMILLES :

- Le montant mensuel de Paris Logement Familles est fonction du revenu mensuel déclaré du foyer et de la composition familiale

FAMILLE DE 3 ENFANTS (ET PLUS) REVENU MENSUEL	MONTANT MENSUEL DE PARIS LOGEMENT FAMILLES
Inférieur ou égal à 3 000 €	122 € + 39 € par enfant supplémentaire à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant
entre 3 001 € et 5 000 €	80 € + 20 € par enfant supplémentaire à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant
<hr/>	
FAMILLE DE 2 ENFANTS REVENU MENSUEL	MONTANT MENSUEL DE PARIS LOGEMENT FAMILLES
Inférieur ou égal à 2 000 €	110 €
<hr/>	
FAMILLE DE 1 ENFANT HANDICAPE (OU PLUS)	MONTANT MENSUEL DE PARIS LOGEMENT FAMILLES
Pas de plafond de revenus	122 € + 39 € par enfant supplémentaire à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant

### ➤ PARIS LOGEMENT FAMILLES MONOPARENTALES :

- Le montant mensuelle maximal de l'aide est de 122 € quel que soit le nombre d'enfants à charge.

### ➤ PARIS LOGEMENT

Le montant mensuel maximal de l'aide est de :

- 80 € pour les personnes seules
- 90 € pour les couples sans enfant
- 110 € pour les couples ayant un enfant à charge